

Fond d'intervention Education à l'ESS

A destination des membres du *collectif Jeunes & ESS*
pilote par la CRESS.

L'ÉDUCATION À L'ESS.

Nous considérons comme pratique d'éducation à l'ESS l'ensemble des activités pédagogiques qui visent :

- À promouvoir les pratiques et les organisations de l'ESS.
- À transmettre la méthodologie et les pratiques qui permettent aux individus de s'organiser démocratiquement pour mener une action en commun collectivement.



UN FOND D'INTERVENTION POUR QUOI FAIRE ?

Le fond d'intervention a pour but de **développer les actions spécifiques en éducation à l'ESS** en aidant les acteurs ESS néo-aquitains à financer leurs actions auprès des jeunes. Il est co-financé par la région, direction Régionale de la jeunesse et des sports et la CRESS Nouvelle-Aquitaine. Deux types d'actions sont financées :

- **Les actions événementielles** sur une journée ou une demi-journée : financées sous forme de forfait : 250 € la demi-journée. La candidature peut se faire à n'importe quel moment. La validation du financement a lieu dans les 15 jours.
- **Les cycles pédagogiques**, c'est-à-dire les actions concernant un même groupe qui vont au-delà d'une journée. Les cycles pédagogiques sont financés en fonction d'un budget prévisionnel. Trois commissions d'attribution auront lieu durant l'année

L'attribution des fonds aux actions est décidée par les membres des collectifs jeunes et ESS et les financeurs du fond.

UN FOND POUR COGERE PAR LES ACTEURS REGIONAUX DE LA SENSIBILISATION :

Le fond est cogéré par les membres des collectifs Jeunes et ESS, les financeurs et la CRESS Nouvelle-Aquitaine.

Les membres des commissions sont désignés lors des journées des collectifs Jeunes et ESS. Si aucune de ces journées n'a pu se dérouler dans les douze derniers mois. Un appel à candidature auprès des membres des collectifs sera fait par courriel. Les huit premières candidatures formeront la commission.

Une organisation ayant candidatée, ne pourra participer aux discussions et aux décisions la concernant.



COMMENT CANDIDATER ?

Le cadre pour candidater au fond d'intervention :

Les candidatures sont recevables si :

- C'est une action spécifique d'éducation à l'ESS.
- Il y a une contribution du partenaire qui sollicite l'intervention. Cette contribution peut être financière mais peut prendre d'autres formes : prise en charge des frais de déplacements et/ou de bouches, mise à disposition de matériels et/ou d'outils, ... Ou contribution financière volontaire au fond d'intervention prix (libre ou conseillé)
- La structure demandeuse est adhérente de la CRESS Nouvelle-Aquitaine et a participé à au moins une réunion d'un des collectifs jeunes et ESS ou doit être parrainé par une structure membre de ces collectifs (si un collectif a eu lieu sur le territoire dans les 12 derniers mois).
- Elle devra se dérouler après la commission d'attribution.
- Vous vous engagez à reporter l'action dans l'outil partagé de reporting, et à nous envoyer un mail de bilan de l'action.

La présentation du projet devra contenir :

- Nom de la structure organisatrice :
- Intervention ponctuelle ou cycle ?
- L'événement est-il coorganisé ? Si oui, avec qui ?
- Lieu, date et public de l'intervention :
- Estimation du nombre de personne touchées par l'action :
- Description de l'intervention (format, outils pédagogiques, nombres d'intervenants ...):
- Quelle est la somme sollicitée auprès du fond d'intervention ? les autres co-financements ?
- Tableau budget prévisionnels (très simple)

| Recettes | Dépenses |
|----------|----------|
| | |

- Les outils pédagogiques sont-ils disponibles sous licence libre (type creative common) et êtes-vous disposez à les présenter et à les diffuser aux membres des collectifs ?
- Quelles sont les actions de valorisation prévues à la suite de l'événement (communication, réseau sociaux ...)

CALENDRIER :

Trois commissions, les candidatures doivent être envoyées une semaine avant la date de la commission :

- Octobre
- Février
- Juin

ESS

Économie
Sociale
et Solidaire

+ de 200 ans d'histoire et d'innovation
Une économie d'avance
